



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 23
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 28
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 19 mars 2024

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Thierry BLIN, Emilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Jean-Luc BERNARD, Jany POULIN, Léa DUMAS, Benoît COQUAND, Denis CHARRON, Dimitri HERVELET et Éric PERENNES.

Absents excusés :

Philippe MAUGUIN, ayant donné pouvoir à Michel PIRES,
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,
Yann GRISON, ayant donné pouvoir à Maël DIONG,
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Thierry GOMES, ayant donné pouvoir à Denis CHARRON.

Absents :

Guillem LEROUX.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h25

Secrétaire : Maël DIONG

FINANCES

DL.24.016 – Fongibilité des crédits

Christian DUMAS expose :

Le passage à la nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 nécessite de définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, l'instruction comptable et budgétaire M57 et le Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L.5217-10-6 donnent la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section. Les virements de crédits concernant le chapitre 012 (charges de personnel) sont exclus de ce cadre et devront faire l'objet d'une décision modificative validée par l'assemblée délibérante.

Cette fongibilité dite asymétrique, permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant globale des sections. Elle permet également de réaliser sans attendre des opérations purement techniques (exemple : la constatation des amortissements). Ces dispositions contribuent à améliorer la réactivité de la gestion budgétaire de la collectivité ainsi que la sincérité du budget.

Après présentation en Commission Générale du 18 mars 2024, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 27 mars 2024

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **28 MARS 2024**

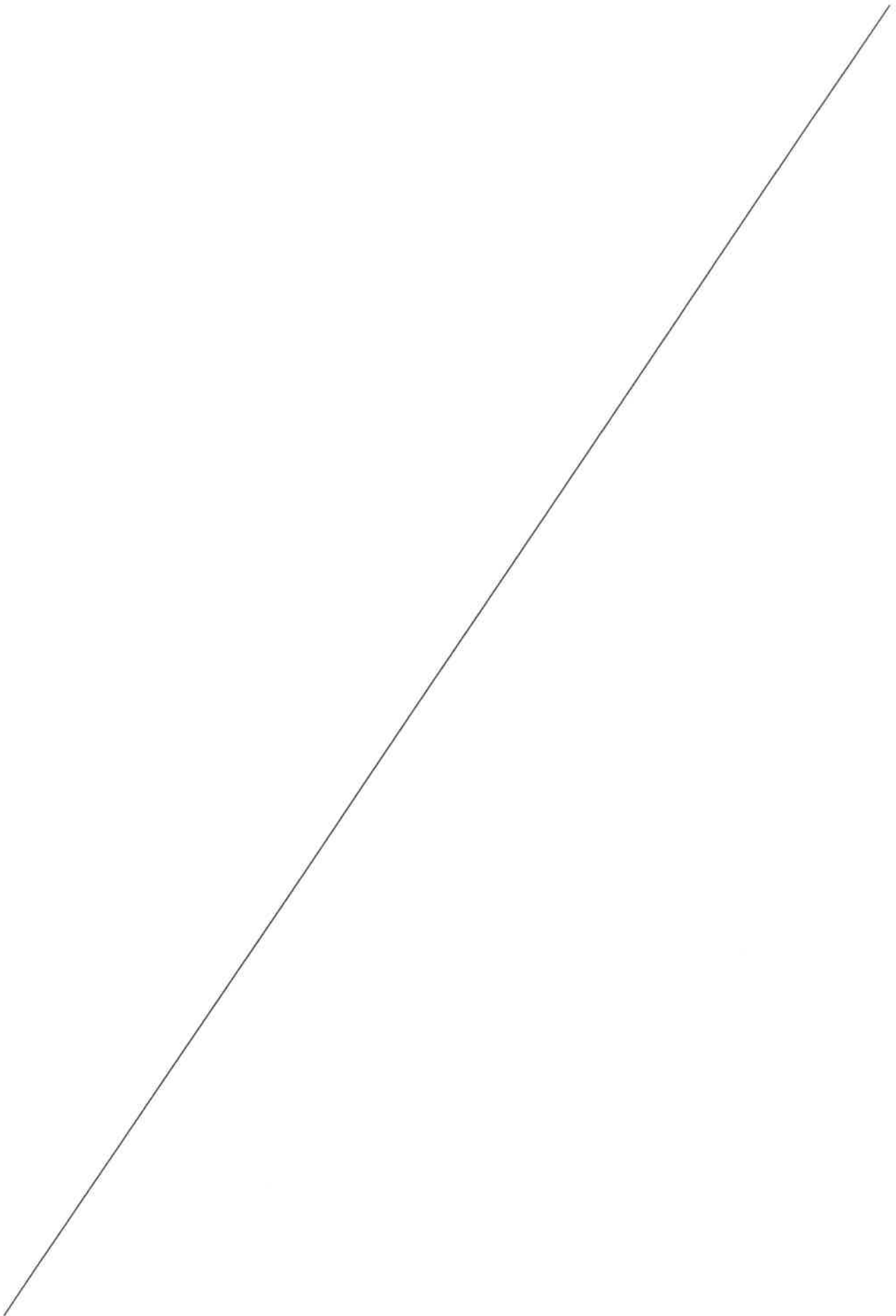
Publication le :

Notification le :

28 MARS 2024
28 MARS 2024



Le Maire
Christian DUMAS



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : Le Tumelin Sylvie

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DL_24_016
Objet :	Fongibilité des crédits
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-27 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.2 - Fiscalité
Identifiant unique :	045-214501694-20240327-DL_24_016-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20240327-DL_24_016-DE-1-1_0.xml	text/xml	843 o
Document principal (Délibération) Nom original : DL.24.016 – FIN - Fongibilité des crédits.pdf Nom métier : 99_DE-045-214501694-20240327-DL_24_016-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	487.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 mars 2024 à 14h55min55s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 mars 2024 à 14h58min58s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 mars 2024 à 14h59min06s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 mars 2024 à 15h24min10s	Reçu par le MI le 2024-03-28